

Etre acteur pour une meilleure ressource en eau

Aujourd'hui, le pilotage de l'irrigation est essentiel pour tenir compte de la diversité des assolements irrigués et l'accroissement des besoins en eaux en lien avec le changement climatique. Il s'agit d'un levier d'action sur lequel vous pouvez agir.

Etre acteur de sa campagne et jouer collectif !

La campagne d'irrigation a déjà commencé pour certains, avec l'irrigation des céréales à pailles, ou d'autres cultures spécialisées, pour d'autres, elle débutera dans un mois et pour certains elle ne s'arrête quasiment pas ! Les systèmes réalimentés, comme le système Neste et l'Adour dépendent pour beaucoup d'actions humaines et demandent d'anticiper les lâchers d'eau en fonctions des besoins. Dans ces conditions, la communication de vos intentions d'irriguer auprès de votre gestionnaire de ressource est très importante.

Sur les axes réalimentés dépendants de la CACG pour faciliter la communication, l'envoi d'un SMS au 06 73 90 57 93 permet de signaler tous vos démarrages et arrêts de l'irrigation. Ces envois doivent respecter le code (M2 pour un démarrage dans 2 jours, A2 pour un arrêt dans deux jours) pour permettre la lecture automatique et la compilation de vos intentions sur l'ensemble de l'axe réalimenté.

Sans cette information, il est impossible au gestionnaire d'anticiper avec précisions

Un autre axe important durant la campagne, c'est le suivi des prélèvements. En effet la réglementation vous oblige à relever vos compteurs aux premiers de chaque mois. Profitez-en pour contrôler que votre compteur reflète la réalité de la dose apportée. Cela vous permet de détecter au plus tôt les problèmes sur votre installation ou d'éventuelles fuites grâce à un petit calcul. (Dose (en mm) x Surface irriguée (ha) x 10 x nombre de tours = Volume théoriquement prélevé (m³))

Une autre piste d'amélioration reste possible sans investissement coûteux dans un logiciel OAD. Il s'agit d'améliorer directement l'efficacité de l'irrigation sur vos parcelles en tenant un bilan hydrique différent sur chaque parcelle. Le bilan est simple à tenir avec un suivi régulier des quantités d'eau apportées et des stades de votre culture. Retrouvez sur notre site internet une fiche technique et une feuille informatisée qui vous aidera dans la tenue de ce bilan. Vous pouvez également vous appuyer sur les données du bulletin d'irrigation pour tenir ce bilan. Les gains sont directs en termes d'économie d'énergie, mais aussi sur le volume prélevé. Pour un ren-

dement cultural identique, les frais sont moins importants ! Les autres leviers pour irriguer mieux passent ensuite par des investissements plus conséquents notamment sur du matériel hydro-économique tel que la mise en place d'un variateur de fréquence sur la station, l'installation d'un pivot basse pression, le pilotage par les sondes tensiométriques, ... Plusieurs dispositifs d'aide existent sur ce type de matériel, les aides régionales FEADER pour le matériel hydro-économiques, et les mesures France 2030 pour les capteurs connectés principalement.

rigation les informations sur l'état de la ressource, sur les restrictions en cours, la réglementation sur le respect du débit en aval des plans d'eau, ... Nous vous invitons à les consulter avec la plus grande attention lors de leur publication. De même les retours que vous pouvez faire à l'OUGC, volume prélevés sur la campagne précédente, assollement prévisionnel, demande d'irrigation printanière, participent à l'effort collectif d'amélioration de la connaissance des pratiques d'irrigation pour mieux les défendre dans leur diversité.



Équipements en sondes tensiométriques et doubles pluviomètres d'une parcelle de référence en céréales à paille afin de piloter l'irrigation finement. L'ensemble des parcelles de références permettent de réaliser les bulletins d'irrigation.

Etre acteur de sa campagne c'est aussi être bien informé, et bien déclarer. Votre OUGC diffuse régulièrement dans les bulletins d'ir-

Le mot du conseiller



Avec le changement climatique et la ressource en eau qui se raréfie durant l'été, il est important de mettre en place des stratégies dès à présent. Il faut agir sur plusieurs leviers simultanément : un pilotage plus fin de l'irrigation, des actions sur la gestion de la ressource, le stockage de la ressource en période hivernale, des investissements matériels pour améliorer l'efficacité de l'irrigation et réduire les charges.

Pour cela l'accompagnement proposé par la Chambre d'agriculture permet de traiter l'ensemble de ses thématiques, soit en conseils individuel pour la création de ressource, le déplacement de ligne électrique afin d'installer un pivot, ... soit en conseil collectifs financés dans le cadre de programme d'actions comme le bulletin d'irrigation.

L'ensemble de ses actions permettent à chaque agriculteur d'être acteur de sa campagne d'irrigation à différents niveaux en fonction de ses envies et de ses possibilités. La participation de l'ensemble des irrigants à la gestion de l'eau permet de faire des progrès collectifs qui mettent en lumière les efforts de l'agriculture sur la préservation de la ressource en eau.

Thierry BAQUE

valorisation de sa

Le nouveau programme d'appui aux irrigants Ogaya

Votre bulletin d'irrigation se renouvelle, il est maintenant intégré au programme d'appui aux irrigants du bassin Adour Garonne, appelé Ogaya. La fréquence de parution reste identique, un tous les mercredis durant la saison. Il contient globalement les mêmes informations : la tendance météo, les consommations en eau de la semaine passée, les informations issues des sondes tensiométriques implantés sur les parcelles de références, les prévisions des besoins, le conseil et le message de votre OUGC. Le bulletin est toujours différencié sur les 5 secteurs :

Midour-Douze, Adour, Neste Sud, Neste-est, Neste-Nord est. Un bulletin « Hiver » pour couvrir la saison hivernale et printanière est aussi diffusé. Il permet de couvrir l'irrigation des céréales à pailles, et une information plus régulière sur l'état de la ressource.

Le programme Ogaya prévoit aussi la mise en place d'une ferme de référence en irrigation sur notre département ainsi qu'une expérimentation. Nous vous en dirons plus dès que possible sur ces nouveautés.

Le programme prévoit aussi le partage de la connaissance entre les différentes Chambres d'agricultu-

re du bassin sur du conseil technique, sur le matériel ou le pilotage de l'irrigation. Vous trouverez sur notre site internet des fiches spécifiques sur l'utilisation des sondes tensiométriques ou capacitatives, les enrouleurs, le bilan hydrique. D'autres fiches sont à venir. Deux vidéos sur le réglage du matériel sont disponibles.

Le programme Ogaya est financé par la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le CASDAR. Pour être destinataire du bulletin, il suffit de nous communiquer votre adresse mail pour vous ajouter à la liste de diffusion de la newsletter.

La mise en œuvre du Projet de Territoire sur le Midour



Journée démonstration du 7 avril 2022 dans le cadre du PTGE Midour, sur la destruction mécanique des couverts végétaux.

Dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le Midour visant à résorber le déficit sur la ressource en eau sur ce bassin, la Chambre d'agriculture de Gers a engagé une première série d'actions.

Elles font l'objet d'un financement pour une durée de 3 ans dans le cadre d'un appel à projet de

l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le programme est varié avec des journées de démonstration, de l'expérimentation et des diagnostics agro-écologiques d'exploitations. Une expérimentation est en cours sur l'impact des couverts végétaux sur l'irrigation.

Le 7 avril a eu lieu dans le cadre de ce programme, une journée de

démonstration sur les destructions mécaniques de couvert végétal à Couloumé Mondébat. Ont été présentés pour l'occasion, divers matériels intervenant dans la destruction de couvert. Dans ce même cadre, des diagnostics d'exploitations sur les pratiques agro-écologiques efficaces en eau, sont programmés.

La Chambre d'agriculture à votre service

Les conseillers spécialisés de votre Chambre d'agriculture vous accompagnent individuellement sur vos questions d'hydraulique et d'irrigation.

Sur le plan financier, nous vous proposons un accompagnement sur les dépôts de demandes d'aides auprès de différents organismes comme le Feader, qui redistribue les aides Européennes via les régions. Ces aides concernent principalement l'investissement en matériel hydroéconomique sur 2022. Ces aides sont amenées à évoluer en 2023, avec peut-être un retour des soutiens à la création et à l'agrandissement de plan d'eau. Il existe également une possibilité de prise en charge des frais de déplacement de lignes électriques en vue de mettre en place des pivots, sous condition d'une étude économique menée avec la Chambre d'agriculture.

Nous intervenons également auprès des structures collectives d'irrigation sur des éléments économique et administratif avec l'appui à la réalisation du dossier de remboursement de la taxe CSPE, la mise à jour des statuts par exemple.

Pour permettre l'accès à l'eau, la Chambre d'agriculture est partie prenante de vos Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC). Ils gèrent l'ensemble des demandes d'autorisation d'irrigation quel que soit la ressource sollicitée (lacs, nappes, cours d'eau), via un outil en ligne Gest'ea.

Pour compléter cette thématique, nous vous proposons également la réalisation de dossier technico-administratif pour les déclarations de création/régularisation de retenues ou de forages.

Nous pouvons également vous conseiller sur le montage des dossiers Loi sur l'Eau de travaux en cours d'eau (busages, drainage, seuils, ...).

En plus, vous retrouvez au sein de ce pôle également toutes nos actions collectives pour les irrigants ainsi que des fiches pratiques sur notre site internet.

Prestations

« Accompagnement stratégique des exploitations, étude technico-économique »

Cette prestation vous permet de bénéficier de la prise en charge des frais de déplacement de lignes électriques par ENEDIS, grâce à une étude économique afin de faciliter la mise en place de pivot d'irrigation.

« Accompagnement à la déclaration retenues et ouvrages hydrauliques »

Vous êtes sécurisé dans le dépôt administratif du dossier de déclaration, lors de la création ou la régularisation d'une retenue.

Contact

Pôle Innovations et Systèmes de Production, Claudy Benezeth et Thierry Baqué. (cf contact p. 19)

